



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie
Document d'accompagnement n°2 :
Fiche explicative de la mesure
2100

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Prélèvements, crues et étiages des cours d'eau

Sous-thème(s) : Prélèvements

Réalisation d'études hydrogéologiques

1. Libellé de la mesure

Réalisation d'études hydrogéologiques complémentaires axées sur le volet quantitatif et indispensables à une gestion optimale des prélèvements en eau souterraine dans les masses d'eau significativement exploitées ou significativement exploitables.

2. Explicatif du libellé

Une des exigences de la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE est l'estimation au mieux, pour chaque masse d'eau souterraine, de la ressource disponible en eau souterraine (ressource raisonnablement exploitable de manière durable).

Or, force est de constater qu'à quelques exceptions près, les études de caractérisation détaillée réalisées jusqu'à présent n'abordent la gestion quantitative de la ressource en eau souterraine que de manière assez superficielle sans fournir aucun élément concret permettant de mettre les prélèvements actuels et futurs en perspective avec les potentialités aquifères réelles des masses d'eau souterraine dans lesquelles ils sont effectués.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

La mesure propose donc, au minimum pour chaque masse d'eau (ou groupe de masses d'eau) souterraine significativement exploitée/exploitable la réalisation d'études hydrogéologiques complémentaires qui investigueront de manière spécifique, exhaustive et intégrée toutes les facettes de la gestion quantitative de la ressource en eau souterraine à l'échelle de la masse d'eau (ou du groupe de masses d'eau) souterraine.

Indépendamment des éléments issus des études de caractérisation géologique et hydrogéologique détaillée par masse d'eau souterraine, qui constituent des prérequis considérés comme acquis, ces études devraient notamment permettre d'aboutir aux principaux résultats suivants :

- Répartition et quantification dans le temps et dans l'espace (au sein de chaque masse d'eau souterraine) de la recharge des nappes, de la ressource renouvelable et des flux d'eau souterraine (avec éventuellement une modélisation mathématique à l'appui) ; mise en perspective des prélèvements actuels par rapport à ces recharge et ressource en intégrant également et en quantifiant l'importance des interactions ESO-ESU ;
- Dans la mesure du possible et en intégrant autant que faire se peut les contraintes hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau associés en cas d'interactions ESO-ESU prépondérantes, répartition et quantification de la ressource disponible en eau souterraine (au sens de la Directive Cadre) ;

- Validation, optimisation et exploitation effective, en terme de gestion de la ressource, des réseaux patrimoniaux et 'Producteurs' de surveillance quantitative ;
- Recommandations et propositions de mesures quantitatives devant notamment permettre une meilleure gestion des autorisations de nouvelles prises d'eau souterraine, un contrôle et une maîtrise de la restructuration du secteur de la distribution d'eau (tendance à la mise hors service des petits captages et concentration des prélèvements sur de grosses unités de production afin de diminuer les coûts) et un encadrement des prospections menées par les producteurs d'eau en vue de rechercher des ressources nouvelles ou alternatives.